

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 94 / 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 7****Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-cinq
le 15 décembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 8 décembre 2025

Présents : ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge.

OBJET : Partenariat avec la commune d'Arvieux pour le tapis roulant et la piste de luge de Pra-Bernard

Madame le Maire indique que la Mairie a été destinataire d'un courrier de la commune d'Arvieux proposant la mise en place de ce partenariat.

Le souhait de la commune d'Arvieux est de permettre aux enfants du territoire de bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder à la piste de luge avec tapis roulant sur le secteur de Pra-Bernard au départ du domaine nordique du Planet.

Les modalités de ce partenariat sont les suivantes :

La carte saison étant à 70 € par enfant, il est proposé que la commune de Molines participe à hauteur de 45 € pour les enfants de moins de 18 ans qui sont domiciliés dans la commune. Ainsi, le reste à charge pour les familles serait de 25 € par enfant.

Les 45 € à la charge de la commune, seront facturés en fin de saison en fonction du nombre d'enfants qui aura réellement acheté la carte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver à l'unanimité la mise en place du partenariat avec la commune d'Arvieux pour le tapis roulant et la piste de luge de Pra-Bernard.

D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce partenariat.

Vote : pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

